

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

CHRESTIA, Philippe, *Les relations internationales. Préparer les TD et réviser les examens avec des fiches de synthèse*, coll. Panorama du droit, Levallois-Perret, Studyrama, 2004, 192 p.

par Simon Petermann

*Études internationales*, vol. 37, n° 2, 2006, p. 309-311.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/013366ar>

DOI: 10.7202/013366ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

mondiale. L'appel à une « conversion » de la Banque mondiale paraît utopique, l'appel à un meilleur financement du Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme n'a malheureusement pas été entendu par les donateurs : les ressources promises ou accordées sont bien inférieures aux besoins. L'appel à l'« auto-intérêt » des pays riches n'est entendu qu'à l'occasion de menaces proches, telles que celle de la grippe aviaire.

Le plaidoyer pour une expansion du droit international, qui ne constitue cependant pas l'essentiel du livre, et l'appel à un recours plus fréquent par l'OMS à des conventions internationales sont étayés par l'adoption de la récente Convention cadre antitabac. Cependant, la réticence passée de l'OMS à recourir à des instruments juridiques obligatoires est liée aux conflits créés par la négociation du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, adopté en 1981 et à la codification internationale avortée du Programme d'action pour les médicaments essentiels (non mentionnés par l'auteur).

Pour l'auteur, un monde sans maladie est une utopie et une impossibilité. Par contre, on peut souscrire à sa conviction qu'un « village global » qui empêcherait la prolifération des maladies est possible dans la mesure où l'humanité ferait les choix et les sacrifices nécessaires.

Yves BEIGBEDER

*Ancien administrateur de l'OMS (retraité)  
Thonon-les-Bains, France*

### **Les relations internationales. Préparer les TD et réviser les examens avec des fiches de synthèse.**

*CHRESTIA, Philippe. Coll. Panorama  
du droit, Levallois-Perret, Studyrama,  
2004, 192 p.*

Le manuel que nous propose l'auteur est principalement destiné aux étudiants de première année de droit et d'IEP, mais c'est également, par les thèmes abordés, un ouvrage utile aux personnes qui préparent l'épreuve de culture générale des concours administratifs ainsi que tous ceux qui cherchent à comprendre l'évolution du monde contemporain. L'ouvrage se présente sous la forme de 17 fiches thématiques permettant d'appréhender rapidement et précisément les enjeux importants des relations internationales. Chaque fiche offre : les repères essentiels (les définitions) ; les explications importantes (sous forme de dissertation structurée) ; un débat (sur un point d'actualité ou une évolution doctrinale) ; et enfin, des références bibliographiques qui permettent d'approfondir une question.

Dans son avant-propos, Philippe Chrestia rappelle les débats doctrinaux qui ont opposé les deux grands paradigmes des relations internationales, le courant idéaliste et le courant réaliste. Dès le départ, il affirme adhérer « en grande partie », selon ses termes, à l'école réaliste mais nuance immédiatement sa pensée en mettant l'accent sur le rôle du droit dans l'approche des relations internationales. De même, qu'il reconnaît que les relations entre les États ne sont pas les seules relations

qui comportent aujourd'hui un élément d'extranéité.

L'auteur n'a pas voulu écrire un ouvrage d'histoire des relations internationales, ni un manuel classique de relations internationales comme ceux écrits par les politologues. Il n'a pas voulu davantage écrire un manuel de droit international public. Son objectif – largement atteint à notre avis – est de donner un éclairage juridique aux différents facteurs et enjeux qui agissent sur les relations internationales (économique, politique, social, culturel, religieux, historique, etc.).

À cet effet, son introduction éclaire les rapports entre le droit interne et le droit international, ainsi que l'institutionnalisation des relations internationales (fiche 1). Toujours dans son introduction, sa fiche 2 donne au lecteur un survol rapide des relations internationales depuis 1945.

Cette introduction est suivie de deux grandes parties. La première s'attache à présenter les acteurs des relations internationales : acteurs étatiques et acteurs non étatiques (fiches 3 à 8). Dans ces fiches, l'auteur analyse à la fois les éléments constitutifs de l'État, ses caractéristiques juridiques, et ouvre le débat sur la crise de l'État. De même, il s'étend longuement sur les organisations internationales, leur nature, leurs structures, et évoque les débats en cours au sein de l'Union européenne. Parmi les acteurs non étatiques, l'auteur retient les sociétés transnationales, les organisations non gouvernementales ainsi que les peuples. À chaque fois, il nous donne l'essentiel de ce qu'il faut

savoir, que ce soit le domaine d'intervention ou l'action normative lorsqu'elle existe.

La seconde partie de ce manuel est consacrée aux enjeux des relations internationales. Philippe Chrestia distingue la résolution des conflits internationaux (fiches 9 à 11) de l'affrontement des défis globaux (fiches 12 à 17). Dans ces fiches, il aborde à la fois le problème du règlement pacifique des différends, le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que les conflits commerciaux, sans omettre d'évoquer les différents débats actuels : celui de la multiplication des juridictions internationales, celui très actuel de la réforme des Nations Unies ainsi que celui lié à la libéralisation des échanges.

En ce qui concerne les défis globaux, l'auteur s'attache à analyser la lutte contre la pauvreté et l'aide au développement, la protection de la personne humaine, la responsabilité pénale internationale des individus, la préservation de l'environnement, la maîtrise des armements mais également les dangers de la prolifération ainsi que le problème du terrorisme. Ici encore, l'auteur évoque avec pertinence les grands débats en cours : les nouveaux visages de la lutte contre la pauvreté, l'influence des droits de l'homme sur l'évolution du droit international, l'évolution de la justice pénale internationale, le problème des gaz à effet de serre, l'ère des incertitudes dans le domaine des armements et enfin les problèmes juridiques posés par l'intervention américaine en Afghanistan et en Irak.

Ce manuel présenté de manière très didactique constitue un instru-

ment utile non seulement pour les étudiants mais également pour un public plus large. Écrit dans une langue claire et accessible, il est d'un usage facile grâce au découpage en fiches. On regrettera cependant le manque de références, à quelques exceptions près, à des ouvrages anglosaxons et le caractère parfois daté de certaines références francophones. Cela dit, le lecteur sera suffisamment motivé après l'étude de ce manuel pour s'engager dans des lectures plus approfondies. Quant aux enseignants, ce manuel ne pourra que les aider dans la préparation de leurs cours.

Simon PETERMANN

*Département de science politique  
Université de Liège, Belgique*

**The WTO and the Regulation  
of International Trade. Recent  
Disputes between the European  
Union and the United States.**

*PERDIKIS, Nicholas et Robert READ (dir.).  
Northampton, MA, Edward Elgard, 2005,  
295 p.*

Depuis que l'Union européenne s'est distancée des États-Unis dans les années soixante-dix, les disputes commerciales se sont multipliées. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est dotée d'un système de règlement des différends beaucoup plus efficace que celui de son prédécesseur le GATT. Celui-ci était fondé sur le principe du consensus ce qui avait pour conséquence que peu de pays parvenaient à s'entendre sur les sanctions et sur les règlements eux-mêmes. Le système de règlement des différends sous l'OMC est une partie intégrante de l'organisation. Il est

donc beaucoup plus efficace et les délais de délibération beaucoup plus courts. Les pays en développement peuvent en bénéficier bien que les coûts encourus et l'expertise requise soient souvent trop importants pour les budgets réduits des PVD. C'est un exercice coûteux pour les pays en développement. Mais ils peuvent bénéficier des conseils du directeur général ou de la présidence du système de règlement des différends. Le Brésil, la Corée et l'Inde en ont fait un usage de plus en plus important. Les autres pays en développement n'osent pas imposer des droits de douane en rétorsion aux mesures discriminatoires prises par les pays développés. Pourtant, les PVD ont utilisé de manière croissante le mécanisme de règlement des différends: sur 219 plaintes adressées au mécanisme de règlement des différends, plus de 26 % des cas ont été soulevés par des PVD. À peu près 2/3 des différends impliquent un PVD.

Le système est-il comparable à celui de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou même à l'association de libre-échange nord américain ? Le premier se basait sur l'arbitrage commercial international. Le deuxième est plus contraignant et plus complet. Mais il est également plus ouvert aux influences politiques, notamment celle des États-Unis qui ont cherché à perturber l'accès au marché des États-Unis dans des secteurs importants pour le Canada, du poisson au bois d'œuvre. Le système de l'OMC, au contraire, est apolitique.

La politique agricole commune est certainement le catalyseur des conflits commerciaux entre les États-